



00000031

30 JUIN 2026

MINISTERE DE LA COMMUNICATION

MINISTRY OF COMMUNICATION

COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT

Au courant du mois de juin 2026, un individu s'est rendu dans les locaux de la Cameroon Radiotélévision (CRTV), à Yaoundé, et y a déposé un pli fermé contenant un prétendu décret présidentiel, portant nomination d'un Vice-Président de la République.

Ledit document, qui revêtait selon toute apparence, les sceaux officiels de la Présidence de la République, ainsi qu'une signature attribuée au Chef de l'Etat, Son Excellence Paul Biya, n'a cependant nullement trompé la vigilance des responsables de la CRTV, qui ne l'ont point diffusé sur leurs différentes antennes.

Face à cette situation qui défraie la chronique depuis quelque temps, et donne lieu à des spéculations de tous ordres au sein de l'opinion, le Gouvernement de la République tient à faire savoir que, la diffusion des actes officiels dans notre pays notamment les décrets, les arrêtés, les nominations, les ordonnances, les annonces légales émanant soit du Premier ministre, des ministres ou de toute autre autorité habilitée à les signer, obéit à des procédures strictes et réglementées, qui visent à garantir leur fiabilité, leur crédibilité, ainsi que leur opposabilité aux tiers.

Lorsque de surcroit ces actes proviennent du Président de la République, Chef de l'Etat, leur publication suit un circuit officiel, codifié et centralisé au sein de la Présidence de la République.

Qui plus est, s'agissant d'un décret présidentiel d'une telle importance, celui qui nomme un Vice-Président de la République du Cameroun, il va de soi que toutes les précautions seraient prises le cas échéant, pour le rendre public à travers les canaux officiels.

Il y a donc tout lieu de lever toute équivoque sur la provenance et l'authenticité de ce décret qui, de toute évidence, n'a jamais été signé par qui de droit.

A cet égard, le Gouvernement de la République entend faire connaître à l'opinion que l'individu en question a été interpellé et se trouve actuellement entre les mains des autorités compétentes, qui ont engagé des investigations approfondies, afin d'apporter tous les éclairages nécessaires sur cette affaire.

Le Gouvernement précise également que l'individu concerné ne figure nulle part dans les effectifs de la Présidence de la République et partant, n'est nullement habilité à effectuer des missions de cette nature.

En conséquence, le Gouvernement de la République invite tous nos concitoyens à un peu plus de vigilance et de discernement, en attendant l'aboutissement de l'enquête en cours, étant entendu que, toute décision dans cet important domaine est et demeure de la seule et exclusive prérogative du Président de la République, Son Excellence Paul BIYA.

Le Ministre de la Communication,

Porte-Parole du Gouvernement



René Emmanuel SADI